

## **Décisions du Conseil d'administration du 2 mai 2012 sur l'intéressement à long terme des mandataires sociaux**

Les dirigeants mandataires sociaux de Société Générale ne reçoivent ni stock options, ni actions de performance en 2012.

Les dirigeants n'ayant pas de dispositif d'intéressement à long terme opérant, le Conseil a décidé de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires en mettant en place un intéressement de long terme intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur des périodes de trois et quatre ans. Ce dispositif leur permettrait d'obtenir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance relative de l'action Société Générale par rapport à celle de 11 banques européennes comparables.

A titre d'illustration, aucun intéressement ne sera versé si la performance boursière de Société Générale mesurée début 2014 et début 2015 était significativement inférieure à celle de ses 11 pairs ; si la performance boursière se situait au niveau de celle de ses pairs à chacune des deux mesures, M. Frédéric Oudéa bénéficierait d'un versement de 2 tranches, respectivement en mars 2015 et mars 2016, représentant chacune 18 750 actions ou équivalents ; en ce qui concerne les Directeurs Généraux Délégués, chaque tranche représenterait 12 500 actions ou équivalents. Le montant définitif sera fonction de la performance atteinte et du cours de l'action. La valeur comptable est de 428 906 euros en moyenne pour chacune des tranches pour M. Frédéric Oudéa et de 285 938 euros pour les Directeurs Généraux Délégués.

Le Conseil d'administration s'est assuré que le système envisagé respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP - MEDEF et la directive européenne CRDIII.